

Bordeaux, le 14 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la feuille de route 2024-2028 « Transition écologique du système de santé (TESS) en Nouvelle-Aquitaine »

Le Ségur de la Santé, dans sa mesure 14, l'avait annoncé : la transition écologique à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux devient une priorité. Face à l'urgence climatique, énergétique et sanitaire, une feuille de route nationale pour la planification écologique du système de santé a été dévoilée en mai 2023, puis actualisée au mois de décembre. Son objectif est ambitieux : accompagner le secteur de la santé vers la neutralité carbone tout en maîtrisant les risques environnementaux.

I Le secteur de la santé : un acteur clé dans la lutte contre le changement climatique

Le constat est sans appel. **Le système de soins français** représente à lui seul **plus de 8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES)**, soit près de 50 millions de tonnes équivalent CO₂. Face à la montée des températures mondiales, qui a déjà des effets dévastateurs sur les écosystèmes et la santé humaine, la transformation écologique des établissements de santé est devenue impérative.

Pour respecter l'engagement de la France à limiter le réchauffement à +1,5°C, **le secteur sanitaire et médico-social doit réduire ses émissions de 5 % par an d'ici 2050**. Un défi de taille pour un secteur qui, à l'instar des autres industries, doit contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

I Une mission environnementale élargie

Au-delà de la décarbonation, le système de santé doit également **réduire son impact sur la biodiversité** et **limiter l'épuisement des ressources naturelles**. La gestion durable des ressources en eau, la prévention des pollutions et la protection des milieux naturels font désormais partie intégrante des responsabilités des établissements de santé.

I L'engagement pris par l'ARS Nouvelle-Aquitaine dans sa feuille de route régionale 2024-2028

Forte de cette dynamique, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a décliné, en 2023, **sa propre stratégie de transformation écologique** à l'échelle régionale, dans le cadre de la révision du Projet Régional de Santé.

Cette feuille de route régionale s'articule autour de deux grands axes :

1. **Structurer une gouvernance régionale dédiée** à la transition écologique et accompagner le secteur de la santé dans ce processus.
2. **Accélérer la décarbonation** et poursuivre les actions visant à réduire l'impact climatique du système de santé, via le TESS (Transformation Écologique du Système de Santé).

Et trois objectifs stratégiques clairs pour une transition réussie

1. Accompagner la décarbonation des établissements sanitaires et médico-sociaux, en réduisant leur empreinte énergétique.
2. Encourager une prescription raisonnée des produits de santé pour limiter le gaspillage et l'empreinte carbone des traitements.
3. Déployer un référentiel environnemental dans les domaines de l'hébergement et de la restauration, afin d'améliorer l'impact écologique des établissements.

En Nouvelle Aquitaine, de nombreuses actions ont déjà été engagées, tant sur le volet achat durable, énergie, investissement, produits de santé, transports partagés (en Annexe 1).

Cette feuille de route, véritable guide pour la transition écologique du secteur de la santé, est disponible en téléchargement sur le site de l'ARS pour permettre à chaque acteur du système de santé de s'approprier ces nouvelles pratiques, et de participer à cet effort collectif.

[Consultez la feuille de route 2024-2028 Transition écologique du système de santé \(TESS\) en Nouvelle-Aquitaine](#)



Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine
N° presse : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

Annexe 1 – Quelques exemples d’actions engagées en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du TESS

- Charte de promotion des achats durables et constitution d’un réseau régional des référents achats durables de Groupement hospitalier de territoire (GHT)
- En 2021, diffusion aux établissements d’informations relatives au décret Eco-énergie tertiaire dans le cadre de trois webinaires

- Création fin 2021 de cinq postes de conseillers en maîtrise de l'énergie en appui aux établissements puis mise en place en 2022 de conseillers en transition énergétique et écologique en santé
- Versement en 2022 d'un complément financier écologique (0 à 5% de la dépense « subventionnable ») attribué aux établissements médico-sociaux dans le cadre des campagnes de plan d'aide à l'investissement (PAI) personnes âgées afin de valoriser la qualité environnementale des opérations (transformation énergétique, utilisation de matériaux biosourcés, ...).
- Réalisation en 2023 d'une étude comparative sur les unités de chirurgie ambulatoire et les blocs opératoires de la région Nouvelle-Aquitaine qui intègre, pour la première fois, des critères dans le domaine du développement durable.
- Elaboration d'une charte alimentation saine et durable pour les établissements de santé et médico-sociaux.
- Élaboration d'une boîte à outils « CAP Hôpital Durable » et soutien au déploiement régional du dispositif des Unités durables, en lien avec le CHU de Bordeaux, le CHU de Poitiers et le CH de Niort.